

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 27 (1956)

Heft: 6

Artikel: Les deux La Ferrière : La Ferrière neuchâteloise dite de Valangin et La Ferrière épiscopale dite d'Erguel

Autor: Fallet, Marius

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824825>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVII^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 6. Juin 1956

SOMMAIRE

Les deux La Ferrière — Chronique économique

Les deux La Ferrière

La Ferrière neuchâteloise dite de Valangin et La Ferrière épiscopale dite d'Erguel

Introduction

Les frontières ont essentiellement un caractère *historique*. Cependant, dans leur fixation, les conditions de la *géographie physique* des territoires ont aussi joué un rôle, parfois même fort important. Ce sont alors des frontières *naturelles*.

Qu'en est-il des limites entre La Chaux-de-Fonds et La Ferrière ? L'occupation et le peuplement du Haut-Jura neuchâtelois et du Haut-Erguel pose le problème des limites entre l'Ancien Evêché de Bâle et le Pays neuchâtelois, ou plus exactement entre la Seigneurie d'Erguel et la Seigneurie de Valangin, d'autant plus que les limites diocésaines sont généralement beaucoup plus anciennes que celles des seigneuries terriennes.

On le sait, longtemps flottante, la frontière entre les deux seigneuries a fait ici et là l'objet de contestations entre les princes-évêques de Bâle et les seigneurs de Valangin. Preuve en soit l'existence de deux *Conver(t)s*, deux *La Ferrière*, deux *Valanvron*, sans parler du problème que pose le nom du *Bas-Monsieur* et celui de *La Cibourg*, voire du lieu dit *Clermont* :

L'imprécision des limites

du territoire de l'ancienne La Chaux-de-Fonds

« La Chaux-de-fonds » apparaît dans l'histoire vers l'an 1350. Elle est fille de la paroisse de Fontaines, lieu qui lui a donné son nom. La paroisse autonome de La Chaux-de-Fonds, fondée en 1518, a été délimitée l'an 1550, et non pas fondée sous cette date, comme on a prétendu et continue à l'affirmer, délimitation qui eut lieu sous le règne du comte René de Challant, seigneur de Valangin.

149

OPH - Porrentruy

Don de M.-Th. Froidevaux-Graf

1983

La délimitation de sa mairie, érigée le 2 décembre 1656 par les lettres patentes que le prince de Neuchâtel, le duc Henri II d'Orléans-Longueville, signa à Rouen, a été effectuée dans les années 1662/1663. L'acte de délimitation date du 20 janvier 1663.

L'origine du toponyme La Ferrière

L'origine du nom de lieu La Ferrière a occupé plus d'un chercheur, dont quelques-uns sont arrivés à cette conclusion, depuis lors tacitement admise par beaucoup : La Ferrière doit certainement, affirmement-ils, son nom à l'existence, jadis, dans ce lieu, d'une exploitation minière. D'autres voient son origine dans l'existence, depuis une date inconnue, d'une forge fort ancienne, pensent-ils.

Les acceptions du mot ferrière en ancien français

Le toponyme ne paraît pas être attribuable à l'existence d'une forge, car dans l'Ancien Evêché de Bâle et le vieux Pays neuchâtelois la forge était appelée la *favarge* ou *faverge*, des anciens lieux-dits existent encore de nos jours sous cette appellation. Le mercredi après l'octave de Saint-Pierre et Saint-Paul 1401, Humbert de Neuchâtel, évêque de Bâle, prêta à Henri Nerr, abbé de Bellelay, un chésal et un cours d'eau entre les roches d'Undervelier, pour y bâtir une *faverge*¹. La Favarge est un lieu-dit près de Saint-Blaise, où une forge achalandée a existé autrefois.

On a souvent mis en relief l'industrie frappante d'un lieu, industrie attestant ainsi l'ancienneté de l'un et l'autre. Parmi les types les plus répandus figure précisément Ferrière, qui apparaît sous cette appellation, mais aussi celle de *Ferrère*, *Ferraria*, *Herrère* en Gascogne, noms indiquant l'existence de l'*industrie du fer*².

Les tourbières de Bellelay, dit Auguste Quiquerez, ont restitué des objets qui font remonter à une grande antiquité les *ferrières primitives* ; la vallée de la Rouge-Eau et les montagnes environnantes offrent une multitude d'emplacements de forges. Elles ont donné leur nom aux villages voisins de Fornet, où le monastère de Bellelay avait des terres allodiales en 1181 déjà, et à celui de la Joux-Mertenat ou Martinet, *officina ferraria*. Les reconnaissances des domaines de Bellelay, au XIV^e siècle, indiquent déjà comme limites les Viègles-(Vieilles)-*Favergeres* et en 1405, on les appela *antiqua fabricae, carrena antiquarum fabricarum*³.

Le mot *ferrière* a encore d'autres acceptions. Dans son dictionnaire Littré le mentionne avec la signification de *sac de voyage* dans lequel on porte tout ce qui est nécessaire pour *ferrer un cheval*, s'il arrive qu'il perde ses fers ; il désigne aussi, y est-il dit, un *sac de cuir où les serruriers mettent leurs outils*. D'après le Lexique de l'ancien français, de Godefroy, la ferrière c'était encore un vase, bouteille ou flacon à long col qui se portait en voyage.

¹ Voir Trouillat, Monuments de l'histoire de l'Ancien Evêché de Bâle, V. 716.

² Douzat (A), Les noms de lieux, p. 130.

³ Quiquerez (Aug.), Histoire des institutions de l'Ancien Evêché de Bâle, p. 402.

Le même lexique nous l'apprend : on appelait *ferrier* le *maréchal ferrant* et *ferrière* l'endroit où l'on forgeait le fer.

Si le nom La Ferrière avait été donné à ce lieu haut-jurassien, parce qu'on y aurait travaillé le minerai de fer et forgé le fer, l'endroit eût pris le nom de *Fornet*, qui est celui d'anciens emplacements de forges près de Bellelay. Aucun document ancien ou médiéval atteste l'existence d'emplacements de cette nature à La Ferrière.

La Forière

Toutes les circonstances géographiques et historiques obligent le toponymiste à reconnaître ce fait : plus encore que de nos jours, le paysage de La Ferrière a été anciennement une région couverte de forêts et de pâtures pour l'estivage. Avec Godefroy et Jaccard, je vois l'origine du nom de lieu haut-jurassien La Ferrière dans l'appellation *forière* (en ancien français aussi *fourière*, *feurière*), au sens de lisière d'un bois, d'un champ, quelquefois de bord d'un bois où les bestiaux pâturent, lieu de pâture, voire une place où l'on serre le fourrage.

Dans son Lexique de l'ancien français, Godefroy cite les exemples suivants :

« Le pasturage et l'usage de faynes et de glans et de ferrure en (au) ban de Serain (Traduction du XIII^e siècle d'une charte de 1202, Cartulaire du Val Saint-Lambert). »

« Serreement se vont la foriere dou bois. — Serreement s'en vont la foriere d'un bois. — La foriere d'un bois (Froissart, Chronique V, 401). — Encontre bles, encontre mais, en fera ferrure (Ordonnance de la ville de Reims).

3 deniers, 3 angevines pour une fourriere de pray seant en (au) ban de Bacconville (1415-1416, Archives de la Meuse). »

« *Menar une vache a foriere, c'est la faire pâture* sur la lisière des champs cultivés », ajoute Godefroy.

Jaccard dérive *Ferrière*, commune de maisons éparses dans le district de Courtelary, dit-il, comme *Ferraria* à Belmont, *Ferreyre* à Blonay et Saint-Légier, *Ferreyres*, chalets à Leytron, du vieux français *feurre*, fourrage, du germanique *fuotar*, bas latin *fodrum*, d'où *fodraría*, *forraria*, fourrier, bâtiment où l'on serre le fourrage⁴.

Forière est un nom propre, dit Godefroy. Une forière est mentionnée sur le territoire de Saint-Blaise.

Que faut-il conclure des renseignements dialectologiques, géographiques et historiques qui précèdent ? Qu'il y a lieu de voir dans le nom de lieu La Ferrière à la limite des anciennes seigneuries d'Erguel et de Valangin et de l'ancienne châtelainie de Saint-Ursanne (qui englobait les Franches-Montagnes), un lieu-dit désignant une place de pâture et d'affouragement du bétail à la lisière d'une forêt, si ce n'est dans une clairière. Les données historiques qui suivent nous conduisent à cette conclusion.

⁴ Voir Henri Jaccard, *Essai de toponymie. Origine des noms de lieux habités et des lieux dits de la Suisse romande*, publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande. Documents et Mémoires tome VII, p. 167.

Ancienneté du nom de lieu La Ferrière

Les anciens textes mentionnent souvent ces deux lieux-dits : *Sur le Crêt de la Ferrière* ou simplement *Sur la Ferrière*, et *Sous le Crêt de la Ferrière*, en abrégé *Sous la Ferrière*, distinction faite surtout à partir du moment où des gens de la Seigneurie de Valangin (La Chaux-de-Fonds, Le Locle, La Sagne et Les Brenets) allèrent « s'habiter » sur la Montagne du Droit de Renan (Mont-Soleil actuel) dans la Haute-Paroisse d'Erguel, autrement dit la paroisse de Saint-Imier, qui comprenait anciennement le lieu homonyme, Villeret, Sonvilier et Renan.

En 1590, le 26 juillet, ces gens de la seigneurie de Valangin y fondèrent la *Communauté des Montagnes de la Paroisse de Saint-Imier*, appelée en abrégé *Communauté des Montagnes*, d'où leur condition de *paroissiens de Saint-Imier*, dont ils s'honorèrent tout en conservant leur indigénat neuchâtelois, savoir leur qualité de bourgeois de Valangin.

Par l'acte de franchise du 2 juillet 1624 le prince-évêque de Bâle permit à la nouvelle communauté « de passer entre eulx et pour leur après venantz dresser des status, règles et polices ; comme on fait de communauté, ils doibvent se conduire et gouverner par ensemble, ainsy comme les autres communauté (s) du lieu font »..... « les diz communiens joyaient (jouissaient) des drois, privilèges et libertez et c (o)ustumes d'Erguel. »

I

Sur le Crêt de La Ferrière ou sur La Ferrière

(*La Ferrière neuchâteloise dite La Ferrière de Valangin*)

La Ferrière sur le Crêt se présente à nous comme une marche avancée du territoire neuchâtelois dans l'Ancien Evêché de Bâle, ce qui nous permet de croire que le lieu doit son nom à la forière ou pâturage à la lisière de la forêt qui couvrait et couvre encore la région, marche occupée, puis peuplée par des pâturants des Montagnes neuchâteloises à la recherche d'herbages et de fourrages.

Les documents mentionnent souvent le *Crêt de la Borne*, borne qui existe encore et marque la limite entre la Ferrière neuchâteloise dite anciennement sur la Ferrière ou sur le Crêt, et la Ferrière épiscopale dite anciennement Sous la Ferrière ou Sous le Crêt. Les textes distinguent même le Bas et le Haut du Crêt de la Borne.

Il s'agit de la borne seigneuriale qui porte les armes du prince-évêque de Bâle, d'un côté, et celles du prince de Neuchâtel-Valangin, le duc Henri II d'Orléans-Longueville, de l'autre, dit la Description de la frontière des Montagnes de Valangin, faite en 1663⁵. Ses auteurs exposent que la borne se trouvait sur la possession d'Isaac Ducommun dit Veron sur Valangin et celle de Daniel Humbert-Droz sur l'Erguel.

⁵ Voir Abraham Robert et Benoît de la Tour, Description de la frontière des Montagnes de Valangin (1663), édition Arthur Piaget et Louis Thévenaz, 1907, Chapitre XV.

LOSINGER & C° S. A.

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

DELÉMONT

Téléphone (066) 2 12 43

Travaux publics
Travaux de routes
Béton armé

718



La bicyclette

appréciée pour sa bienfaisance

Pour tous renseignements et prospectus, s'adresser aux

Usines CONDOR S. A. à Courfaiivre

Tél. (066) 3 71 71

Agents dans les principales localités

729



FIDUCIAIRE P. GOBAT

Téléphone (032) 6 45 61

MOUTIER

Avenue de la Poste 26

Téléphone (032) 6 19 49

CRÉMINES

Chèq. post. IVa 4885

Comptabilité - Fiscalité - Expertises

730

VOICI

LONGINES
Conquest

Montre étanche, équipée du nouveau mouvement automatique Longines, protégé contre les chocs. Spécialement étudiée, dotée d'un cadran riche au dessin exclusif orné de signes relief en or, Longines Conquest porte, incrusté dans le fond du boîtier, un médaillon émail champlé et or, qui lui confère un cachet distinctif et sa garantie de qualité.



Or 18 ct. Fr. 750.—
Acier Fr. 320.—

Chaque Longines Conquest
est livrée dans un écrin de luxe

LE PRIX DU TEMPS VAUT BIEN LE PRIX D'UNE LONGINES

Le Crêt de la Ferrière est mentionné en ces termes dans la délimitation faite le 29 avril 1547 entre la Seigneurie d'Erguel et celle de Valangin, par Valerius Geuffy, écuyer, maire de Bienne, au nom de l'évêque de Bâle, et Claude de Bellegarde, de Thonon, maître d'hôtel et lieutenant du comte de Challant, seigneur de Valangin, acte de délimitation dans lequel est inséré l'acte de plantation de bornes du 30 août 1526. « Déjà par cy-devant on avait mis certaines boynnes (vieux français pour borne) entre la boynes de Beaufond et celle du Crêt de la Ferrière, le plus droit que l'on avait sçu à la filée. »⁶

Le « crest de la feirière devant Valanvront » est mentionné dans un acte du 8 août 1596, signé Esaïe Leschot, notaire de et à La Chaux-de-Fonds.

Le lieu-dit *Sur le Crêt de la Ferrière* ou *Sur la Ferrière* est bel et bien La Ferrière neuchâteloise, dite La Ferrière de Valangin. Plusieurs actes mentionnant les Ducommun, les Humbert-Droz, les Jacot et Droz, habitant ce lieu, l'attestent. A la date du 3 juillet 1669, au plaid de la Justice de La Chaux-de-Fonds (Manuel 20, fol. 57), Moïse, fils de feu Jacques Ducommun sur la Ferrière, demande la « proximité » (succession) de son père Jacques Ducommun, « qui l'a fait héritier de ses biens par acte d'appensionnement du 22 décembre 1654, reçu par le notaire Jousé Robert le vieux ». Le père Jacques Ducommun a été enseveli le 22 mai 1669 à La Chaux-de-Fonds.

Ce même Moïse Ducommun, fils de feu Jacques Ducommun, demeurant sur la Ferrière, est encore mentionné au plaid du 26 avril 1686 (Manuel 30, fol. 78), et à la même date sa sœur Susanne, épouse en premières noces d'Abraham Robert, paroissien de Saint-Imier (p. 77/78). En 1690, au plaid du 28 janvier, Moïse Ducommun, fils de feu Jacques Ducommun, est dit demeurant *au Bas-Monsieur sur la Ferrière* (Manuel de Justice A 31, fol. 14 vo, voir aussi fol. 18 vo).

Moïse, fils de feu Daniel-Laurent Humbert-Droz sur la Ferrière, est cité en 1674 dans les comptes des gouverneurs de La Chaux-de-Fonds pour 1674-1676⁷.

Daniel, feu Elie Humbert-Droz sur la Ferrière, paya quatre batz par an « pour venir à l'Eglise de La Chaux-de-Fonds »⁸ et au plaid du 24 mars 1696 il est dit *marchand passementier sur la Ferrière* (Manuel de Justice A 36 fol. 191 vo). La passementerie conduisit les Humbert-Droz demeurant sur la Ferrière à *l'orfèvrerie* (fabrication de la boîte de montre) et à la *gravure*. Un acte du 29 janvier 1746, du notaire Pierre Leschot, secrétaire de commune à La Chaux-de-Fonds, mentionne Daniel, fils de Daniel Humbert-Droz du Locle et de La Chaux-de-Fonds, tous deux orfèvres de profession (monteurs de boîtes), paroissiens de Saint-Imier demeurant sur la Ferrière.

En date du 15 avril 1675, au plaid de la Justice de La Chaux-de-Fonds, il est fait mention de Daniel, fils d'Abraham Jacot, du Locle, paroissien de Saint-Imier, qui a un maix et héritage *sur la Ferrière, quartier du Bas-Monsieur, rière cette mayorie*.

⁶ Voir Archives de l'Ancien Evêché de Bâle. Liasse 207, 26, pièce n° 247.

⁷ Voir Archives communales de La Chaux-de-Fonds, document 276 n° 7, page 18.

⁸ Voir Archives communales La Chaux-de-Fonds, Document 279, pièce n° 12, comptes des gouverneurs pour 1689-1691.

Joseph, fils de feu Jean Droz, paroissien de Saint-Imier sur le Crêt de la Ferrière, est mentionné au plaid du 11 mars 1679 (Manuel A 26 fol. 145).

Daniel Jacot, paroissien de Saint-Imier, a payé la giette pour le bien qu'il a dans cette mairie (de La Chaux-de-Fonds), gisant sur la Ferrière, quartier du Bas-Monsieur⁹ (vers 1680-1688).

Daniel, fils de feu Daniel Perret-Gentil du Locle et de La Chaux-de-Fonds, paroissien de Saint-Imier, exposa au plaid du 11 août 1688 « que Dieu avait retiré de ce monde Marie Robert-Tissot, fille de feu Jacob Robert-Tissot, qu'il avait eu de défunte Jacqua Perret-Gentil sa femme, tante maternelle de l'exposant ». Jean Bonifol, régent et chantre de l'Eglise de La Chaux-de-Fonds attesta que Marie Robert a été inhumée dans ce lieu le 11 août 1688¹⁰.

En 1727, Daniel Calame dit Longjean et Susanne Châtelain (cette dernière de Tramelan), tous deux domestiques de feu le conseiller Droz de La Chaux-de-Fonds sur la Ferrière, demandèrent après le décès de ce dernier, de pouvoir venir au Temple de La Chaux-de-Fonds¹¹.

Un acte du 23 janvier 1747, signé Pierre Leschot, notaire et secrétaire de commune, concerne « un bien, fond, maison, jardin, pré, champ, cernil et bois gisant *au haut de la Ferrière, quartier du Bas-Monsieur*, mairie de La Chaux-de-Fonds, bien contenant 17 à 18 faux.

Daniel Jacot, fils de feu Abraham, lequel était fils de Jacques Jacot du Locle et de La Chaux-de-Fonds, bourgeois de Valangin, demeurait lui aussi au Bas-Monsieur, mairie de La Chaux-de-Fonds *au haut de la Ferrière*¹².

Un autre fait confirme l'existence de la Ferrière neuchâteloise, celui de la mention réitérées fois de la Ferrière entre autres en ces termes : La cinquième borne est la borne de la Ferrière... et là auprès est le cors de garde de la Ferrière *rière Valangin* sur la possession de Jaquillon du Commun¹³.

Dans l'organisation militaire de La Chaux-de-Fonds ce corps de garde a joué un rôle. En Justice et Conseil du 6 août 1666, il est ordonné au sieur Abraham Robert, capitaine de la Compagnie de la Ferrière de mettre deux hommes à Boinod sur ce passage et deux sur celui de la Ferrière¹⁴.

Au plaid du 23 février 1687, la Justice et Conseil se conformant au mandement de la Seigneurie, ordonne ce qui suit : le sieur Jean Jaquet-Prévost, lieutenant (civil) de La Sagne, tiendra trois passages, savoir la Ferrière, Boinod et la Toffière. Sous la même date, il est dit : La Compagnie du village de La Chaux-de-Fonds tiendra trois passages, le village, le Bas-Monsieur et la Loge¹⁵.

⁹ Voir Archives communales La Chaux-de-Fonds, document 274 pièce n° 11, comptes des gouverneurs pour 1680-1688.

¹⁰ Plaid de la Justice du 11 août 1688.

¹¹ Voir Archives communales La Chaux-de-Fonds, Rôle de ceux qui vont au Temple, Registre 16, 178 vo.

¹² Voir Abraham Robert, Rentier spécifique de La Chaux-de-Fonds, 1663, II, 54.

¹³ Voir Description de la frontière, etc., édit. Piaget Thévenaz, p. 48.

¹⁴ Manuels de la Justice A 9, fol. 9.

¹⁵ Manuels de la Justice A 31, fol. 29 a.

PRO ROUTES S.A.

TAVANNES

COURGENAY

Constructions routières

Génie civil

Tapis noirs et en couleurs

Isolations Macaflor et Algaflor

TAVANNES

Tél. (032) 9 25 50

COURGENAY

Tél. (066) 7 11 35

724

Les Fabriques de Balanciers Réunies S. A.

à Bienne et leurs succursales dans le Jura bernois

Saignelégier

Saint-Imier

Evilard

Bienne

vous fournissent toute la gamme de balanciers

751

REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.

Entreprise de construction

BIENNE

Téléphone (032) 2 56 22

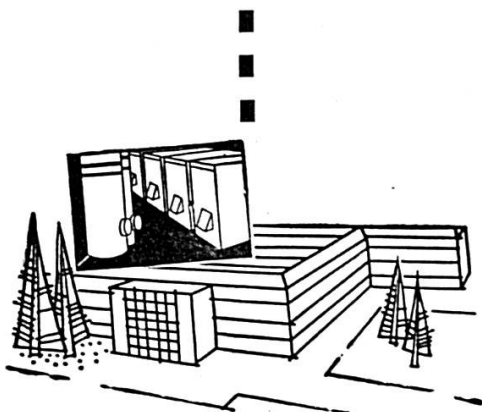


Ponts et chaussées
Voies ferrées
Revêtements de routes
Bâtiments industriels

752

PÄRLI & C^{IE}

BIENNE DELÉMONT PORRENTROY TRAMELAN



753

Chauffage central
Application de la chaleur
à tout usage
Chauffage par rayonnement
Chauffage au mazout
Climatisation
Installations sanitaires

Plusieurs documents des années 1701/1702 et suivantes ont trait à la construction du corps de garde de La Ferrière, dont le sieur Abraham Courvoisier, capitaine de la Compagnie de milices de La Ferrière, prit l'initiative. C'était une compagnie bien organisée ; elle avait son capitaine, son lieutenant, un fourrier, un secrétaire, qui était notaire, deux commis et deux sergents, tous de et à La Chaux-de-Fonds. Le notaire et arpenteur Pierre Leschot, secrétaire de commune, « a mesuré et toisé en dehors et en dedans les murailles du nouveau corps de garde de la Ferrière ». Le lieu est appelé tantôt au Bas-Monsieur, tantôt rière la Ferrière, et le corps de garde officiellement : « Poste de la Ferrière, troisième compagnie de La Chau-de-Fonds. »¹⁶

Le 22 novembre 1727, le greffier Jacques Sandoz déclara qu'il y avait à La Chaux-de-Fonds quatre compagnies de milices ; il mentionne « celle de La Ferrière, qui a aussi un corps de garde au Bas-Monsieur et un peu de terre auprès, seulement quelques perches »¹⁷.

II

La Ferrière épiscopale dite d'Erguel

Vers la fin du XV^e et au début du XVI^e siècles les princes-évêques de Bâle et les seigneurs de Valangin firent procéder à plusieurs inspections et fixations des limites entre les deux seigneuries.

1495. Aux Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, à Berne, dans une déclaration du 21 mai 1495 concernant l'examen des témoins produits par Monsieur de Valangin les 22 et 23 juin 1495, il est dit ce qui suit : « ...Les limites de la Seigneurie de Valangin et de la Seigneurie d'Erguel commencent à la fontaine de Biaulfons et de là tirant par le *aull* (haut) *de la ferriere*, et jusqu'à l'Echelette. »

Il ne s'agit pas de La Ferrière actuelle, dont la distinction entre la *Haute-Ferrière* et la *Basse-Ferrière* ne date que du XVIII^e siècle. Le *haut de la Ferrière* de 1495 marque la limite entre la Ferrière neuchâtoise et la Ferrière épiscopale.

1495-1496. Déclaration de 1495-1496. 1495, juillet 24 :

L'entendu des preus cinq hommes nommés de la part de Monsieur de Valangin, selon le compromis de Messieurs de Berne pour déborner les limites des seigneuries d'Erguel et de Valangin, d'accord avec les cinq nommés de la part de Monsieur l'Evêque de Bâle.

1. Dès la fontaine George contre la fontaine de myeboz au haut de l'Echelette.

2. Dès le haut de l'Echelette à la fontaine de Creuson jusqu'à la fontaine de Biaufond.

Les députés nommés par Monsieur Jean comte d'Aarberg sont Jean Fallet (de Dombresson à la Joux du Plâne), Jean Cuhe (du Pâquier à la Joux du Plâne), Cordier (de Chézard), Cuenin Thieblaut (de Saint-Martin), Jean Roulet le vieil.

¹⁶ Voir Archives communales, document 370, pièces 8, 10, 11 et 16, fol. 19 vo., pièces 28, 29, 36, 37, 42 et 45.

¹⁷ Voir aux Archives de l'Etat document Z 2a.

A la Fontaine du Creuson tirant à la Roche Jean, suivant la Côte de l'Envers jusqu'à la, tirant à hault de la Côte des Convers..... tirant à *haut de la ferryere* tendant tout droit à la fontaine de Beaufond...

Ainsi signé par moy Bastain Joly (notaire).

1496. Août 16. Prononciation des arbitres de Monsieur de Valangin sur les limites d'Erguel et de Valangin.

Dès la fontaine de Beaufond tirant par le *haut de la Ferrière.....*

1496-1517. Extrait de la sentence du doyen de Montbéliard comme juge arbitre, sentence conforme à la déclaration du 16 août 1496 : de la fontaine de Biaufond par le *haut de la Ferrière...* jusqu'à l'Echelette.

1508. Juillet 7. Déclaration concernant les limites de Valangin, limites allant de Biaufond à l'Echelette, et allant de Biaufond par derrière le Pelard et de là à *la Ferrière*, etc...

1526. Juin 13. Extrait de la déclaration faite par les ambassadeurs des XII Cantons entre l'Erguel et Valangin : « ...Les limites des deux seigneuries vont, est-il dit, dès la limite de l'Echellette par... la *Montagne de Ferrière* (le Haut de la Ferrière) à la fontaine de Beaufond. »

1526-1547. 1547, 20 et 21 août. Extrait d'un acte de plantation de bornes du 30 août 1526. Depuis le haut de la Montagne de l'Echelette à la fontaine de Beaufond... On commandera trois hommes chaque partie, avec un arbitre chacune, pour planter les bornes le plus droit que faire se pourra de la dite fontaine de Beaufond jusqu'à la *montagne de ferrière*. En conséquent en suivant les limites en avons mis une en la *montagne de ferrière.....*

1543. Den ersten tag november. Wir Philipp, bischof von Basel gegen Claude Calame von Locle ein befang und bezirk schwendung oder rütti, so er von Jehan munning von Sonvilier *La Ferrière* genannt erkaufft hat, ligt uff dem berg gegen mittag,... zu rechtem erblehen.

1543. Le premier jour de novembre. Traduction. Nous Philippe, évêque de Bâle, concédons à Claude Calame du Locle, un cernil et district d'essert qu'il a acquis de Jean Monin de Sonvilier, appelé *la Ferrière*, située sur la montagne vers le midi, en vrai fief héréditaire.

1549. Am Martinstag, 11 november. Wir Philipp, Bischoff zu Basel, bekunden dass wir unserem zugehörigen Jehan Droz Busset zu Locle und sinem bruder geliehen haben ein bezirk weyde in unserer herrschaft Erguel, die er von Hugonin Gaignebin zu Renan erkaufft hat, ligt unden an einem rain genannt Ferriere, stösst an richard Gaignebin bisenhalb, Estevenin Burle windshalber und gegen mitternacht und sinem bruder, welchen platz zu rechtem erblehen geliehen.

1549. Le jour de la Saint-Martin 11 novembre. Traduction. Nous Philippe, évêque de Bâle, faisons savoir que nous avons amodié à notre sujet Jehan Droz Busset du Locle et à son frère un district de pâturage dans notre seigneurie d'Erguel, qu'il a acquis d'Hugonin Gaignebin de Renan, situé *au bas d'un crêt appelé Ferriere*, jouxtent Richard Gaignebin vers bise, Estevenin Borle vers vent et joran, et son frère, place que nous avons amodiée en vrai fief héréditaire.

1663. Mentions de La Ferrière dans la Description de la frontière des Montagnes de Valangin par Abraham Robert et Benoît de la Tour, édition A. Piaget et L. Thévenaz, 1907 :

A la Ferrière, maison de Jacques Robert, hôte,

Sous le Crêt, Jacques Calame,

Vers la Borne de la Ferrière : Daniel Humbert-Droz-Laurent, David et Abraham Charles.

1689-1690. Marie, fille de feu Daniel Racine demeurant *sur la Ferrière*. Elle a accouché le 29 novembre 1689 au logis de Jonathan Borle, *sous le Crêt* (de la Ferrière), Montagne de Renan. Attestation du 2 décembre 1689 par le sieur Abraham (II) Gagnebin justicier, ancien d'église et chirurgien (*Sous le Crêt de la Ferrière*). Mention au plait de la Justice de La Chaux-de-Fonds du 7 août 1690. Manuel A 33, s. p.

Sources. Les renseignements qui précèdent relatifs aux XV^e et XVI^e siècles sont tirés des Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, à Berne, liasse B 207, 26, pièces n^{os} 10, 11, 16, 20, 21 et 24 ; liasse 207, 27.

Les voies de communication avec La Ferrière

Ancien chemin de La Chaux-de-Fonds à La Ferrière

par Dernier-Moulin-Le Dos d'Ane et le Saignat, dit chemin d'Erguel

1690. Septembre 30. Abraham Amez-Droz le vieux, âgé de 80 ans, déposa qu'il est souvenant d'avoir vu le chemin depuis le dos d'âne tirant par derrière la maison de David Matthey-Prévost, et par celle de Pierre Jacot, de Jonathan Sandoz et celle de Pierre Sandoz, où le sieur ancien Abraham Jacot fait sa demeure, et tirant depuis la maison du dit Abraham Jacot et passant par entre la maison et la forge de Jonathan Sandoz, tirant *contre la Ferrière*, y ayant tout le long depuis le dos d'âne jusqu'à la maison du dit Jonathan Sandoz, qui est sur le Crêt, des draizes et des bouchetures (passages) ¹⁸.

Cet ancien chemin, dont les vestiges subsistent encore et sont facilement reconnaissables par endroits, avait au Dos d'Ane (vers la halte de Bellevue actuelle) une bifurcation pour le Joux-Perret (vers la ferme Oberli actuelle). Le virage par la maison d'école du Bas-Monsieur n'existant pas encore, le chemin passait à mi-côte, derrière le restaurant du Sapin actuel, qui marquait le commencement du Seignat, continuait à passer derrière les fermes Jacot et Sandoz, tirait par l'Ecureuil actuel, limite des cantons de Neuchâtel et de Berne, et rejoignait au bout du Seignat le bas du Crêt de la Ferrière, Crêt au haut duquel venait aboutir le chemin des Bailles « tirant » depuis Boinod-La Loge-Clermont et les Reprises à La Ferrière, et la Charrière de Renan par l'Horloge et aboutissant ainsi à la Cibourg. Au Seignat on peut encore voir la ferme Sandoz actuelle qui a appartenu à Pierre Jacot. Un pilier de sa cuisine voûtée porte les initiales P. J.

Le Sentier du Seignat. Il reliait le Seignat au corps de garde dit de la Ferrière, ainsi que l'atteste en ces termes un document aux

¹⁸ Voir Plaid du 30 septembre 1690. Manuel de la Justice A 34 fo. 17 vo. signé Jacob Nicolet, greffier.

Archives communales¹⁹ : Suivant les ordres de la Seigneurie adressés aux officiers militaires des compagnies de la Communauté de La Chaux-de-Fonds par le major (Perrelet), la compagnie de la Ferrière se rendra au corps de garde de la dite compagnie, dont quatre hommes demeureront au corps de garde, deux se rendront jusqu'à Boinod et se rendront à la minuit au corps de garde et les deux autres iront jusqu'au vieux corps de garde et de là à la maison du vieux Daniel Humbert-Droz et en reviendront par le sentier du Sagnat (*sic*). L'ordre porte la date du 7 août 1712, année critique de la seconde campagne de Willmergen.

1762-1763. *Réfection des chemins. — Etablissement et réparation du chemin du Dos d'Ane.*

1762. Novembre 2. Assemblée, présidée par le maire de La Chaux-de-Fonds. Elle délibéra sur l'ordre du gouvernement du 25 octobre 1762 relatif à la réparation des chaussées et chemins, ordre prescrivant de travailler incessamment à la réparation des chemins de cette juridiction, en commençant en particulier par ceux du Dos d'Ane et du Mont-Sagne. Trois brigades travailleront ensemble le printemps prochain, aussitôt que faire se pourra ; une pour le chemin du Bas-Monsieur et le Dos d'Ane ; elle sera composée des particuliers de la Joux-Perret, du Bas-Monsieur, des Reprises et des Petites-Crosettes²⁰.

1763. Août 28. Pour adoucir le chemin (le rendre moins raide) qui doit être fait au Dos d'Ane avec un bon pavé bâtard sur lequel on mettra de bon gravier. On fera des coulisses bien pavées aux endroits où l'on tient que l'eau puisse s'écouler²¹.

Septembre 20. Requête de la Communauté au Conseil d'Etat.

Les travaux de réparation du chemin appelé le Dos d'Ane sont au dessus de ses forces malgré le zèle et la bonne volonté de tous les particuliers de la communauté. Le Dos d'Ane est pour ainsi dire le seul passage pour toutes les Montagnes depuis Bâle, Francfort, Zurich et tout l'Evêché de Bâle. Les travaux à exécuter sont d'une telle importance que la Communauté, privée comme elle est de fonds, ne saurait en venir à chef. Vu la grande utilité de ce chemin, la Communauté demande l'aide de l'Etat²².

Par arrêté du 16 janvier 1764, le gouvernement lui accorde une aide²³.

*Le chemin d'Erguel dit le Chemin-Neuf, aujourd'hui
le Chemin-Blanc 1775-1776*

Cette voie de communication est dite « un des grands chemins seigneuriaux ». Elle allait au Grand-Quartier depuis le Chemin-Neuf construit en 1776 sur le Petit-Quartier jusqu'à l'entrée du village, par la loge d'Abraham Calame fils jusqu'au coin du cernil des hoirs de Moïse Jaquet-Droz et de là jusque vis-à-vis du moulin ; depuis vis-à-vis du moulin jusqu'au Chemin-Neuf (dit chemin blanc) construit

¹⁹ Voir Archives communales Doc. 370, pièce n° 42.

²⁰ Voir Archives communales Doc. 370, pièce no 8.

²¹ Voir Archives communales Doc. 370, pièce 10, devis pour la route du Dos d'Ane.

²² Voir Archives communales Doc. 273, pièce 11.

²³ Voir Archives communales Doc. 273, pièce 12.

NOTZ

NOTZ & Co. S. A. BIENNE

Tél. (032) 2 55 22

754



*On revient
toujours à la
Parisienne,
fabriquée avec
les tabacs les plus
fins du Maryland.
Et le filtre ?
Remarquable!*

PARISIENNE

FILTRE



95 ct.

758

La Bâloise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Vie

adaptées à toutes les situations, pour chefs de familles, d'entreprises, enfants, etc.

Rentes viagères, fonds de prévoyance.

Assurances populaires.

Accidents

individuelles, collectives, agricoles.

Responsabilité civile

pour particuliers, artisans, chefs d'entreprises, automobilistes, etc.

Agence générale pour le Jura bernois :

761

MARCEL MATTHEY, Pont du Moulin, **Bienne**

Bonnes

FIAT

Belles

Divers types pour tout le monde

Prix depuis Fr. 4950.- (Fiat 600)

Ateliers de
réparations

S.A. **AUTO** A.G.
BIEL-BIENNE

Pièces
originales

AGENTS :

Alle : Racordon Frères, Garage — Delémont : Charles Kœnig —
Moutier : Jos. Varrin, Garage — Tavannes : Jos. Mordasini

en 1775, chemin élargi du côté uberre (sud), jusqu'au coin du cernil d'Abraham-Henry Sandoz, et de là jusqu'à la limite du Bas-Monsieur ; depuis la limite de la Joux-Perret en descendant le Dos d'Ane jusqu'au bas à côté de la maison appartenant à Pierre Brandt dit Gruerin (restaurant du Sapin actuel) et depuis là jusqu'au corps de garde, limite de l'Erguel ²⁴.

Chemin du village par les Cernils Gruerin (Brandt dit Guerin, les Arêtes actuelles) au Bas-Monsieur et à la Montagne des Bois (Franches-Montagnes) et au Val de Saint-Imier

1764-1779. Le quartier des Petites-Crosettes répondant par son chef, expose qu'avant 1764 il y avait « un grand chemin pratiqué en hiver » depuis le village, chemin d'hiver qui tirait vers bise par une colline appelée les Cernils (Brandt dit Gruerin) ; il aboutissait au Bas-Monsieur et de là on se rendait à la Montagne des Bois et au Val de Saint-Imier, chemin que les particuliers du Grand Quartier et des Petites-Crosettes tenaient ouvert en hiver. (Ce chemin d'hiver fort ancien passait même par la Combe du Pacot, rue de Neuchâtel, actuellement rue de l'Hôtel-de-Ville, que les masses de neige rendaient praticable.) Mais en 1764, continue le porte-parole des Petites-Crosettes, on a travaillé à la réparation et à l'élargissement de la grand-route (le Chemin-neuf, Chemin blanc actuel), depuis le village de La Chaux-de-Fonds jusqu'au Corps de garde de la Ferrière (voir ci-dessus), en sorte que la dite grand-route en direction du Val de Saint-Imier est pratiquée en été et en hiver par les voituriers ; le chemin d'hiver pratiqué et ouvert par les Cernils Gruerin a été abandonné.

En 1779, le Grand-Quartier obtint du procureur de Valangin, de Sandoz (il était chargé de la police des chemins), alors président du Conseil d'Etat, l'exemption d'ouvrir le chemin d'hiver le long du Cernil Gruerin (les Arêtes actuelles). Les Petites-Crosettes demandent au gouvernement que le Grand-Quartier soit tenu d'ouvrir ce chemin sur son district jusqu'à la limite du quartier des Petites-Crosettes, par l'endroit où se trouve le sentier public qui conduit au village ²⁵.

Le Chemin des Bailles allant de Boinod à La Ferrière

1663. Le chemin public de Boinod tirant sur la Loge et les Reprises jusqu'à la Ferrière et à l'Evêché de Bâle, est appelé le chemin des Bailles (au sens de chemin des seigneuries, des territoires, voir la Sombaille, le haut du territoire de La Chaux-de-Fonds). Une partie du dit chemin est sur l'Erguel ²⁶.

1745. Mars 2. Acquisition d'une maison, jardin et cernil de la Ferrière de Valangin par le sieur Daniel Humbert-Droz, paroissien de Saint-Imier. Frédéric et Moïse Perret-Gentil, officier de La Chaux-de-Fonds, communiens du Locle, bourgeois de Valangin, lui ont vendu un

²⁴ Voir Archives communales Doc. 273, pièce 19. Routes, chemins. Notes et remarques faites à l'assemblée des députés des 11 quartiers pour la réparation des chemins seigneuriaux, le 12 juillet 1779. Grand chemin du village au Bas-Monsieur.

²⁵ Voir Archives communales Doc. 273. n° 71. Requête des Petites Crosettes au Conseil d'Etat.

²⁶ Voir Abraham Robert et Benoît de la Tour, Description de la frontière des Montagnes de Valangin 1663), édit. Piaget et Thévenaz 1907, p. 43.

morcel de terre avec la maison, jardin et cuve sus assises, consistant en pré, jardin, cernil et pâturage, bois, arbres et appartenances, gisant à la Ferrière sur le quartier du Bas-Monsieur, mairie de La Chauv-de-Fonds. Jouxant entre autres Abraham-Louis Humbert-Droz par le vieux bien provenant de Daniel Humbert-Droz son père, avec passage perpétuel sur le chemin public appelé des Bailles ²⁷.

Bienne, l'Erguel, La Ferrière et la Cibourg

La ville de Bienne avait en Erguel le droit de bannière. En temps de guerre, les hommes de l'Erguel combattaient non pas sous leur propre bannière ou celle du prince-évêque de Bâle, mais sous celle de Bienne. Les conseils et bourgeois de cette ville leur faisaient prêter le serment de fidélité, organisaient et inspectaient les revues militaires du bailliage.

Par le traité de Baden, du 28 mai 1610, les droits et franchises de Bienne furent clairement définis. En Erguel, il laissa aux Biennois le droit de bannière, qui était une modeste co-souveraineté militaire avec le prince-évêque ²⁸.

1554-1556. En 1554-1556, le prince-évêque de Bâle hypothéqua l'Erguel à la ville de Bienne. Dans cette seigneurie, le maire et le conseil et les bourgeois de Bienne exerçaient depuis longtemps déjà un réel pouvoir politique, économique et militaire. A cette date, les infiltrations des montagnards neuchâtelois qui peuplèrent le Haut-Erguel battaient déjà son plein. Ni la population autochtone ni les nouveaux venus ne sentaient le besoin de limites bien marquées entre les seigneuries de Valangin et l'Erguel.

1495-1519. Pourtant lors du règlement du conflit depuis longtemps latent au sujet du Valanvron, une démarcation des limites intervint en 1495. Elle coïncida avec la frontière du pouvoir territorial exercé par les Biennois, le « burgerzihl » romanisé en Cibourg.

Le toponyme Ban à Monsieur, altéré en Bas-Monsieur, péage que le comte René de Challant, seigneur de Valengin, institua en 1519, a été le pendant du « Burgerzihl » des Biennois. Les relations avec l'Erguel par la Cibourg se développèrent à partir de l'annexion définitive de la région du Valanvron à la seigneurie de Valangin.

Après l'entrée en vigueur du traité de Baden du 28 mars 1610, l'exercice de la souveraineté militaire des Biennois en Erguel n'alla pas sans frottements. Preuve en soit ce que le châtelain Chemyleret mandait de Courtelary à la Chancellerie épiscopale à Porrentruy le 26 avril 1712 à l'occasion de la seconde campagne de Villmergen. Le Magistrat de Bienne, mandait-il, a envoyé jeudi passé un de leurs capitaines de ville visiter les élections (troupes d'élite destinées à faire la campagne) dans votre Seigneurie, ainsi que leurs armes et munitions. J'avais cru estre nécessaire d'assister aux dites visites comme officier supérieur (châtelain, grand-bailli) de ces lieux, et surtout le contenu des articles portés dans les traités de 1610, lesquelles élec-

²⁷ Acte du 2 mars 1745, signé Pierre Leschot, notaire, Reg. X, pp. 126/27.

²⁸ Voir P.O. Bessire, Histoire du Jura bernois et de l'Ancien Evêché de Bâle, p. 124 et 128.

Nos bons hôtels du Jura

**Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis**

Bienne	Hôtel Seeland (A. Flückiger) Entièrement rénové — Confort	(032) 2 27 11
Boncourt	Hôtel A la Locomotive (L. Gatherat) Salles pour sociétés — Confort	(066) 7 56 63
Delémont	Hôtel La Bonne - Auberge (W. Lanz) Neuf — Confort	(066) 2 17 58
Delémont	Hôtel Terminus (Pierre Martel) Entièrement rénové, brasserie, bar	(066) 2 29 78
Macolin	Hôtel Bellevue (Hans Gabriel) Entièrement rénové — Confort, salles	(032) 2 42 02
Montfaucon	Hôtel de la Pomme d'Or (René Meyer) Sa cuisine et ses vins	(039) 4 81 05
Moutier	Hôtel Suisse (Famille Brioschi-Bassi) Rénové, grandes salles	(032) 6 40 37
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau (William Cœudevez) Neuf — Confort, salles	(038) 7 94 55
Porrentruy	Hôtel du Simplon (E. Jermann) Confort, sa cuisine, sa cave	(066) 6 14 99
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc (C. Sigrist) Rénové, confort, salles	(066) 6 11 41
St-Imier	Hôtel des XIII Cantons (J. Wermeille) Rénové, confort, grill, bar, salles	(039) 4 15 56
St-Ursanne	Hôtel du Bœuf (Jos. Noirjean) Rénové, sa cuisine, sa cave	(066) 5 31 49

721

SEVA

Gros Lots Frs

100'000

105/2

**Frs 20'000.-, Frs 10'000.-, 2 x Frs 5'000.-, etc., etc.
41'140 lots d'une valeur globale de Frs 517'000.-**

Les séries sont particulièrement intéressantes

5 billets chiffres finals 0-4 contiennent au moins 1 lot
5 billets chiffres finals 5-9 contiennent au moins 1 lot
10 billets chiffres finals 0-9 contiennent au moins 2 lots

1 billet Frs 5.- (la série de 5 billets Frs 25.-, la série de 10 billets Frs 50.-) plus 40 cts de port pour envoi recommandé, au compte de chèques postaux III 10 026. Liste de tirage sous pli fermé 30 cts, comme imprimé 20 cts.

Adresse: Loterie SEVA, Berne, tél. (031) 5 44 36. Les billets SEVA sont aussi en vente dans les banques, aux guichets des chemins de fer privés, ainsi que dans de nombreux magasins, etc.

TIRAGE 7 JUILLET

763

tions nous avons trouvées en bon état par rapport aux hommes, mais il faudra revoir les armes qui sont toutes inégales de calibre.

Dans les documents biennois les termes « Zilen und Marchen » (limites et frontières) sont employés assez fréquemment. « Stadtziel » et « Burgerziel » sont des équivalents. De ziehl, frontière, limite, vient le nom de la Thièle. Dans la région du Bas-Monsieur-La Cibourg-La Ferrière, il y eut et il y a encore de nos jours deux secteurs : le secteur (La Chaux-de-Fonds)-Le Bas-Monsieur-La Ferrière en direction des Franches-Montagnes, et le secteur (La Chaux-de-Fonds)-Le Bas-Monsieur-La Cibourg, en direction de Renan et du Val de Saint-Imier.

Au XVIII^e siècle, cette démarcation était encore vivante et observée, puis elle s'effaça. Plusieurs actes l'attestent :

1720. L'acte du 11 avril 1720, signé Pierre Lechot, notaire et secrétaire de la commune de La Chaux-de-Fonds, mentionne Daniel, fils de feu David Ducommun du Locle et de La Chaux-de-Fonds demeurant présentement *au haut de la Sibourg* rière Erguel, acte qui aurait dû être libellé correctement *au haut du Crêt de la Ferrière, quartier du Bas-Monsieur*²⁹. Par la même confusion des lieux-dits les Robert de la Ferrière au haut du Bas-Monsieur sont appelés Robert de la Cibourg, commune de la Ferrière. Les Robert, marchands horlogers qui bâtirent la belle demeure qui abrite aujourd'hui le restaurant de la Cibourg, habitaient en réalité le voisinage du Corps de garde de la Ferrière, quartier du Bas-Monsieur.

La Cibourg a donné son nom au secteur oriental de l'ancienne Ferrière neuchâteloise, celui qui comprenait le corps de garde. D'autre part, la Joux-Perret a absorbé l'ancien quartier de La Chaux-de-Fonds appelé Dernier-Moulin. Autrefois, les limites de la Joux-Perret s'arrêtaient au plateau de ce nom. De nos jours la Joux-Perret prend naissance vers l'ancien moulin, au bas du Chemin-neuf, aujourd'hui le Chemin blanc. Il paraît bien que le Bureau des péages, appelé aussi bureau de Pohmgeld, établi à La Cibourg, a été une des causes, sinon la cause prépondérante des changements intervenus dans l'appellation des lieux-dits à la limite des seigneuries de Valangin et d'Erguel.

Marius FALLET.

²⁹ Voir Pierre Leschot, notaire, Reg. V, p. 180.

CHRONIQUE ECONOMIQUE

Le conflit de salaires dans l'horlogerie. — La Fédération des ouvriers sur métaux et l'horlogerie est d'avis qu'il y a lieu de faire bénéficier les ouvriers de l'horlogerie de la haute conjoncture. Aussi, au début de cette année, a-t-elle formulé quelques revendications qui peuvent se résumer comme suit :

1. Les conditions de l'octroi de la troisième semaine de vacances payées doivent être précisées ;

2. les salaires moyens fixés par accords des jugements doivent être augmentés de 10 % ;

3. les salaires effectifs de tous les ouvriers et ouvrières doivent être l'objet d'une augmentation générale et uniforme de 20 ct. à l'heure.